



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA

# Syndicalement vôtre

## Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

### DANS CE NUMÉRO :

Financer la couleur locale

2<sup>e</sup> séance du mouvement volontaire pour le secteur des jeunes seulement

Élaboration du nouveau projet éducatif

Éducation à la prévention en milieu scolaire

## La laïcité : un débat de société toujours actuel

Moins d'une semaine après leur élection, quelques députées et députés de la Coalition Avenir Québec (CAQ) ont relancé le débat de la laïcité en annonçant leur intention d'adopter, dans la prochaine année, un projet de loi interdisant le port de signes religieux aux employés de l'État en situation d'autorité, dont les enseignantes et enseignants. Les personnes refusant de se conformer à la loi seraient réaffectées à d'autres postes. À défaut, [elles seraient renvoyées](#). Une semaine plus tard, la CAQ ouvrirait la porte à un respect des [droits acquis](#).

Rapidement, nous avons dû répondre aux journalistes ainsi qu'à certaines et certains membres inquiets. Cela a engendré des discussions musclées en nos rangs. Il s'agit manifestement d'un sujet sensible où les opinions sont souvent assez tranchées.

### Comment se gouvernent la FAE et ses affiliés ? Au nom de qui parle-t-on ?

La position officielle est connue depuis juin 2013. En effet, lors du VII<sup>e</sup> Congrès de la FAE, les délégations ont débattu sur divers aspects de la laïcité. Des principes directeurs ont été adoptés, des changements législatifs, exigés. À l'automne 2013, [un feuillet explicatif](#) était diffusé à l'ensemble des membres pour faire connaître le modèle de laïcité adopté par le Congrès. On peut notamment y lire que « **ce sont l'État et les institutions publiques qui doivent être laïques, et non les individus** ». Dans le débat qui nous occupe, nous comptons sur le professionnalisme de chacune et chacun afin de faire preuve d'un

nécessaire devoir de réserve dans nos relations avec les collègues, les élèves ou les parents, indépendamment de nos croyances religieuses.

Je comprends que certaines et certains d'entre vous ne partagent pas ce point de vue. Il s'agit tout de même d'une position élaborée dans les processus démocratiques qui sont les nôtres et c'est dans le respect de ces décisions que les sorties publiques de nos représentantes et représentants se réalisent.

### Le SEOM défendra-t-il les membres menacés de congédiement ?

Ici encore, les opinions peuvent différer d'un individu à l'autre. Cependant, le travail d'un syndicat est encadré au plan légal. Il faut également rappeler que la liberté de conscience et de religion est protégée par les Chartes. Ainsi, **le SEOM entend jouer le rôle qui est le sien, à savoir défendre les droits des travailleuses et des travailleurs qu'il représente, indépendamment de leur confession religieuse.**

### Y a-t-il lieu de s'inquiéter ?

Nous nageons en pleine **situation hypothétique**, puisque le cabinet des ministres vient juste d'être assermenté et qu'aucun projet de loi n'est encore à l'étude. La position de la CAQ s'étant déjà assouplie, il est difficile de prédire à quoi ressemblera le texte final.

voir page 4 : LAÏCITÉ ➔

### CALENDRIER



#### Conseil fédératif

22, 23 et 24 octobre 2018

#### Conseil fédératif de négociation

29 et 30 octobre 2018

#### Conseil des personnes déléguées

7 novembre 2018

## Financer la couleur locale

**Benoit COUTU**  
vice-président à la vie professionnelle

**L**es mesures dédiées du regroupement **15180** permettent le financement d'activités culturelles au secteur jeunes et à l'éducation aux adultes, activités s'inscrivant dans le cadre du programme *La culture à l'école*. Il s'agit de projets scolaires faits avec la collaboration d'artistes, d'écrivains et d'organismes culturels inscrits au Répertoire de ressources culture-éducation. L'objectif est de former des citoyens actifs sur le plan culturel. Du regroupement 15180, la mesure **15181** vise plus spécifiquement le soutien aux comités culturels des CS, alors que la mesure **15186** finance des sorties scolaires en milieu culturel.

Par ailleurs, la nouvelle mesure **15230** s'intitule *École inspirante*. Cette mesure dédiée vise à soutenir l'enrichissement des jeunes du primaire et du secondaire en les exposant à la culture dans un sens plus large que celle définie par le regroupement de mesures 15180 : activités de science, activités physiques, activités entrepreneuriales ou autres projets particuliers, incluant des sorties éducatives pour stimuler talents et aptitudes.

Considérant la complémentarité potentielle des mesures **15180** et **15230**, il est important, pour les enseignantes et enseignants du secteur des jeunes, de connaître la valeur et la ventilation exacte de ces montants pour l'école. Ces informations permettront d'évaluer comment ces montants pourront être utilisés afin de maintenir le financement, en tout ou en partie, de projets ou d'activités scolaires qui étaient parfois financés par des frais facturés aux parents.

### 2<sup>e</sup> séance du mouvement volontaire pour le secteur des jeunes seulement

**Date : 25 octobre 2018 à 17 h 30**

Prise des présences à compter de **16 h 30**

**Endroit : Siège social (salle des commissaires)**

1100, boul. de la Côte-Vertu

Saint-Laurent (Québec)

La liste provisoire des besoins sera affichée 72 heures avant la tenue de la séance.

La liste officielle des besoins sera remise sur place avant la tenue de la séance.

**Celles et ceux qui se sont inscrits en juin sont automatiquement éligibles à cette séance.**

Conformément à la clause 5-3.17.15 de l'Entente locale :

Seuls les mouvements suivants sont permis :

1. Changement de discipline dans un même champ
2. Changement d'établissement dans un même champ ou discipline

## Élaboration du nouveau projet éducatif

**Benoit COUTU**  
vice-président à la vie professionnelle

Le 25 septembre dernier, une cinquantaine de membres du SEOM assistaient à notre formation « Gestion axée sur les résultats et projet éducatif ». D'ailleurs, vous retrouverez quelques commentaires ici et là, en résumé, qui font état de l'appréciation des participantes et des participants.

« Merci pour cette journée qui fût très enrichissante. Je me sens outillée pour le PÉ et tout ce qui tourne autour. »

### Sur le processus d'élaboration du PÉ

Le MÉES suggère que **des membres de l'établissement et de la communauté forment un comité de pilotage**. Le mandat de ce comité est d'**élaborer, en concertation avec le reste du personnel de l'établissement, l'ébauche du projet éducatif**. Les membres de ce comité devront donc travailler avec le personnel enseignant en amont. À noter que **l'inclusion ou l'exclusion d'un élément du projet éducatif ne peut être imposée par la direction ou par le comité de pilotage**. La concertation implique la **recherche de consensus** avec tous les membres du personnel, plus particulièrement l'équipe enseignante. **La concertation implique un travail en commun (concevoir, créer, préparer par un travail de fond), contrairement à une simple consultation.**

« Ce fut très parlant et révélateur pour moi. »

La détermination des enjeux repose sur une **connaissance approfondie du contexte** dans lequel évolue l'école ou le centre. Il faut donc **identifier** notamment **les besoins réels en ressources professionnelles pour les EHDAA ou les EBP**, les autres besoins des élèves, **tout obstacle potentiel à la réussite des élèves**, les caractéristiques de la communauté **et la situation socio-économique des populations desservies** par l'établissement.

« Les documents fournis vont m'aider grandement. Beaucoup d'informations essentielles pour l'élaboration de notre PÉ. »

Le MÉES insiste par ailleurs sur certaines approches pour faciliter l'élaboration du PÉ :

« (...) il est important que les responsables gardent en mémoire les conditions gagnantes suivantes : être ouverts aux opinions des groupes consultés, faire preuve de transparence et présenter de quelle façon les opinions des groupes consultés ont servi à l'élaboration du PÉ et expliquer les raisons pour lesquelles certaines opinions n'ont pas été retenues. »

Enfin, au moment de faire le choix des enjeux, des orientations et d'objectifs, il faut garder en tête que, malgré tous les mandats qui peuvent s'additionner dans la cour des enseignantes et enseignants, **la principale mission de l'école publique est l'instruction**, ce qui signifie que **la réussite doit être scolaire, avant tout**.

### Échéancier proposé pour l'élaboration du PÉ

Rappelons ici l'échéancier d'élaboration du projet éducatif qui a été proposé durant cette même formation.

Automne 2018 : création du comité de pilotage  
 Automne 2018 : analyse de l'environnement de l'établissement  
 Hiver 2019 : choix des enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles  
 Fin mars 2019 : transmission à la CSMB de l'ébauche du PÉ adoptée par le CÉ  
 Printemps 2019 : validation du PÉ par la CS et ajustements, si nécessaire  
 Mai-juin 2019 : adoption finale du PÉ par le CÉ et diffusion publique  
 1<sup>er</sup> juillet 2019 : entrée en vigueur officielle du PÉ  
 Automne 2019 : proposition de moyens pour la mise en œuvre du PÉ

« Excellente conférence avec Madame Stéphanie Demers. »

Par la suite, selon la périodicité du PEVR, le PÉ sera réévalué et fera l'objet d'une reddition de comptes.

À noter que **la proposition de moyens** pour la mise en œuvre du PÉ **ne pourra se faire qu'à partir de la version confirmée du PÉ par la CSMB, version ensuite entérinée par le conseil d'établissement**. C'est pourquoi il est prévu que **la proposition de moyens ne sera élaborée qu'à l'automne 2019**.

Par ailleurs, il est légitime de croire que tout projet de loi, tel qu'il semble prévu par la CAQ, ne passerait pas la rampe des tribunaux.

**Plusieurs questions demeurent sans réponse pour le moment.** Par exemple :

- Qui sont les « employés de l'État en situation d'autorité »? Seulement les profs? Quelle est la différence entre un prof et la direction d'établissement, une TES ou une éducatrice du service de garde? Peut-on réellement prétendre que nous détenons le même type d'autorité et un pouvoir de coercition semblable à celui des corps policiers ou des juges?
- Comment peut-on affecter quelqu'un à des tâches appartenant à un autre corps d'emploi en respectant les contrats de travail actuels? Cela n'ouvre-t-il pas la porte à une série de contestations de la part des autres syndicats?
- La CAQ évalue-t-elle l'impact d'une telle mesure sur la pénurie de personnel qui nous cause déjà des maux de tête? Comment, concrètement, verra-t-on au remplacement des enseignantes et enseignants mis à l'écart de la salle de classe?
- Et puisqu'on y est, comment pourrait-on concevoir que la CAQ maintienne le financement public d'écoles privées confessionnelles? Ne nagerait-on pas en pleine contradiction?

**S'agit-il d'un réel problème?**

En adoptant un projet de loi semblable, la CAQ s'attaque-t-elle aux VRAIS problèmes en éducation? À notre connaissance, le port de signes religieux ne pose aucune difficulté particulière en salle de classe. Ce n'est pas un enjeu dans les enquêtes, mesures disciplinaires ou dans les griefs que nous plaidons.

Les problèmes en éducation sont pourtant nombreux et criants. Nous manquons désespérément d'espace pour accueillir tous les élèves habitant notre territoire. Le financement n'est toujours pas à la hauteur des besoins, tant pour les infrastructures que pour les services aux élèves. Nos conditions de travail déjà médiocres se dégradent encore et encore. Trop de jeunes enseignantes et enseignants désertent la profession dans leurs premières années de carrière. Les plus expérimentées et expérimentés d'entre nous envisagent une prise de

retraite hâtive parce qu'elles et ils n'en peuvent plus. Tels sont les véritables enjeux en éducation. L'interdiction du port de signes religieux n'améliorera en rien nos conditions d'exercice. Ne nous laissons pas distraire!

**Un peu de calme, je vous prie!**

La FAE et ses affiliés surveilleront de près l'évolution de ce dossier et feront les interventions nécessaires en temps et lieu. Bien que cela soit préoccupant dans une société plurielle comme la nôtre, il est prématuré de craindre la perte de son emploi. Je vous invite à garder notre calme.

Il est possible que votre opinion diffère de celle mise de l'avant ici. C'est votre droit le plus strict. J'en appelle tout de même à la bienveillance de toutes et de tous : quand nous portons des jugements sur la femme qui porte le voile ou l'homme qui porte la kippa, quand nous souhaitons leur renvoi de la salle de classe, c'est une ou un collègue qui subit l'exclusion. C'est une mère ou un père de famille qui sera affecté. Nos opinions visent des gens que nous côtoyons au quotidien. Cherchons donc la modération dans nos propos. Empathie, solidarité, respect. J'ose espérer que ces mots sont encore porteurs de sens, même dans un établissement laïque.

## ÉDUCATION à la prévention en milieu scolaire

*Marie-Claude CADORETTE*  
conseillère au préscolaire

Le programme *Éducation à la prévention en milieu scolaire* vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de la prévention dans leurs activités quotidiennes. Ce programme comprend deux volets : Sécurité Premier Emploi (pour le secondaire et la FP) et Défi prévention jeunesse (pour le primaire).

La CNESST vous invite à soumettre un projet en lien avec ce programme afin d'avoir la chance d'obtenir une aide financière pour le réaliser (300 \$ pour Sécurité premier emploi et 150 \$ pour Défi prévention jeunesse).

Pour participer, vous devez vous inscrire en remplissant le formulaire prévu à cette effet avant le **15 novembre 2018**.

En plus du formulaire, vous trouverez, [en cliquant ici](#), les critères d'admission ainsi que des exemples de projets.

Félicitations à toutes celles et ceux qui participeront!

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). De format électronique, il est disponible à celles et ceux inscrits à notre infolettre et sur [le site du SEOM](#).

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau, Nathalie Peterson et Chantal Harvey**.